

DEVENIR PARTENAIRES POUR L'ENFANCE

Vous associer à nos programmes pour innover dans la protection des enfants

FONDATION
POUR
L'ENFANCE

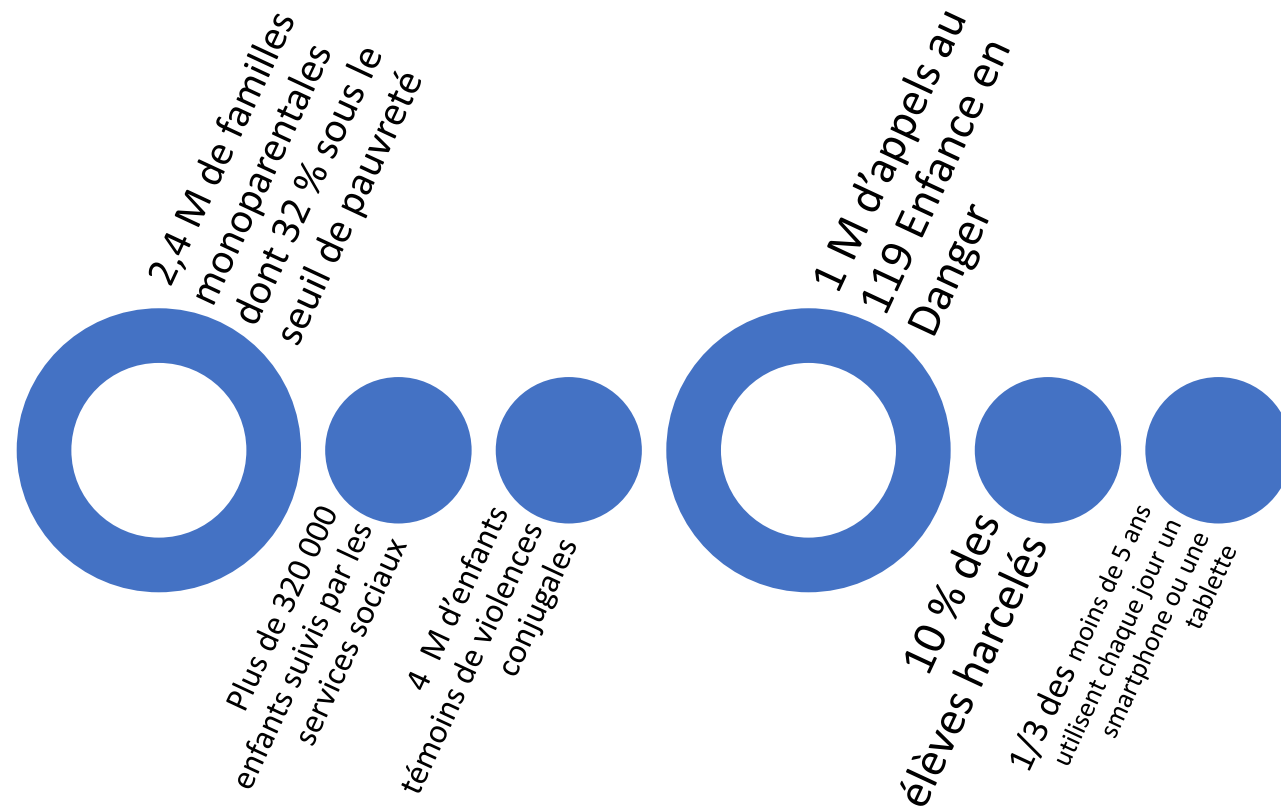
INNOVER
POUR MIEUX
LES PROTÉGER

ÊTRE ENFANT, CE N'EST PLUS COMME AVANT !

L'enfance est aujourd'hui confrontée à de nouvelles réalités et de nouveaux dangers qui appellent des réponses inédites

- Le contexte familial a profondément changé : monoparentalité, recompositions, vulnérabilités parentales qui isolent le cercle familial.
- La civilisation numérique, malgré son accès à de nouveaux savoirs, bouscule les pratiques parentales, et expose les enfants à de nouveaux risques : harcèlement, images choquantes, pédocriminalité, diffusion d'informations personnelles,...
- Les progrès des neurosciences et des études sur le long terme, alliés à des exigences sociétales plus fortes de lutte contre toute forme de violence et de discrimination, appellent de nouvelles réponses pour une éducation bienveillante et respectueuse des besoins de tous les enfants.

DES ENJEUX EN FORTE AUGMENTATION





Comment faire face à ces nouveaux risques et mieux protéger les enfants ?

Le rôle de notre Fondation, depuis plus de 40 ans, est de faire naître et grandir des initiatives innovantes pour améliorer la protection des enfants, et le respect de leurs droits fondamentaux.



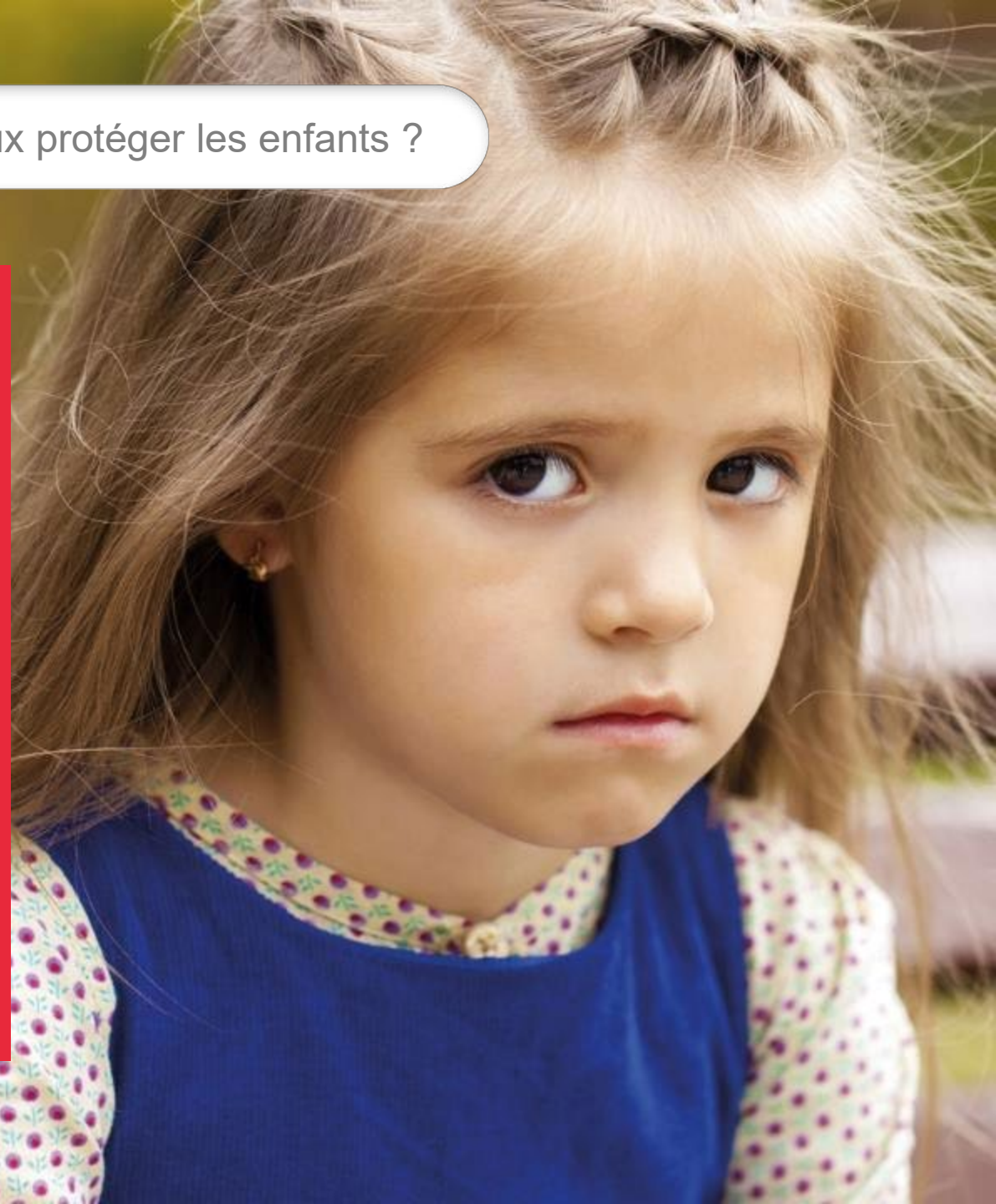
Nous **détections** les thématiques qui s'aggravent et les approches innovantes pour y faire face,



Nous **interventions auprès des pouvoirs publics** pour faire évoluer les réponses de l'Etat,



Nous **soutenons les porteurs de projets innovants**.





Quelles sont nos réalisations récentes ?

En plaidoyer ou en accompagnement du secteur associatif, nous avons par exemple :

- Créé et fait grandir un **réseau national d'associations de parrainage** bénévole d'enfants placés ou en situation de vulnérabilité, qui accompagne plus 750 enfants.
- Obtenu le **vote de la loi contre les violences éducatives** de 2019 et soutenu des programmes de formation à l'éducation bienveillante pour les parents en difficulté,
- Obtenu la mobilisation des pouvoirs publics et lancé une **campagne de nationale de sensibilisation des parents aux risques des écrans** pour les tout-petits,
- Auparavant nous avons créé **la plateforme d'assistance 116000 Enfants Disparus**, des unités spécialisées de recueil de la parole des enfants victimes, et bien d'autres projets encore !

NOTRE MODE D'ACTION

VEILLE

- Veille et détection de programmes à actionner
- Réseau de personnes ressources, experts

CO-CONSTRUCTION PROGRAMME

- Conception d'un programme d'action avec objectif défini
- Appel à initiatives porteurs projet
- Recherche de partenaires mécénat et philanthropie

PILOTAGE ET PLAIDOYER

- Lancement du programme et intervention en plaidoyer décideurs publics
- Communication et relations publiques
- Accompagnement du projet et mesure d'impact



Associer les partenaires dès la conception du programme d'action



Quel partenaire souhaitez-vous devenir ?



Partenaire permanent de l'action de la Fondation, cité régulièrement dans nos différentes communications, associé à certains programmes



Partenaire programme, avec citation du partenaire dans la communication sur le programme auprès de nos différentes cibles



Partenaire prix spécial pour saluer une production, une recherche, une action spécifique en faveur de la protection des enfants, avec nom du partenaire, et citations dans les actions de communication en lien avec ce prix.



Partenaire mécénat de compétences pour renforcer certains pôles métiers de la Fondation (veille et recherche, évaluation impact, communication)

Modalités de dons et avantages fiscaux



Le statut « reconnue d'utilité publique » de la Fondation pour l'Enfance autorise aux entreprises qui nous soutiennent une déduction d'impôt, **dans la limite de 20 000 € ou de 0,5% du chiffre d'affaires** lorsque ce dernier montant est plus élevé (pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés).

En plus des modalités classiques de subventionnement, la Fondation est ouverte à :



L'arrondi en caisse est un moyen simple de faire participer vos clients à votre action de mécénat et comporte plusieurs avantages :

- Fidélisation de votre clientèle & engagement des équipes
- Valorisation des valeurs portées par votre entreprise

Ce dispositif est également disponible pour **les paiement en ligne** (via Paygreen).



Le don sur salaire, est un service qui permet à vos collaborateurs de déduire directement une partie de leurs salaires en faveur de la cause que vous soutenez.

- Permet le développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance pour vos collaborateurs

LES ATOUTS DE NOTRE FONDATION



Reconnue d'Utilité Publique depuis plus de 40 ans. Certaines de nos créations sont devenues des dispositifs publics permanents incontournables.



Image positive d'une fondation qui est orientée solutions et actions concrètes, respectée par le secteur de l'Enfance.



Indépendante (sans subvention publique), **apolitique et non confessionnelle**, la Fondation appuie son action sur les données acquises de la Science et de la recherche.



Et si on se rencontrait ?

Contacts :

Vincent DENNERY
Directeur de la Fondation pour l'enfance
01 43 90 63 11 - 06 08 85 95 14
vincent.dennery@fondation-enfance.org

Clémence LISEMBARD
Responsable des missions sociales
01 43 90 63 13 – 06 76 71 20 92
clemence.lisembard@fondation-enfance.org